AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1982
FR0010424697-FS0947

6 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ETHERO

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 3 novembre 2026, complété par un courrier reçu le 5 novembre, le concert, composé de M. Stéphane Romanyszyn et des sociétés Groupe Médiatique International (G.M.I.)[1], SR Capital Participations[2] et SR Capital Invest[3] qu'il contrôle, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 octobre 2026, le seuil de 50% des droits de vote de la société ETHERO[4] et détenir 2 230 638 actions ETHERO représentant 3 963 083 droits de vote, soit 35,14% du capital et 49,00% des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Stéphane Romanyszyn	369 985	5,83	369 985	4,57
G.M.I.	971 286	15,30	1 891 286	23,39
SR Capital Participations	424 367	6,68	806 312	9,97
SR Capital Invest	465 000	7,32	895 500	11,07
Total concert	**2 230 638**	**35,14**	**3 963 083**	**49,00**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ETHERO.

_____

[1] Société à responsabilité limitée (sise 20 rue Cambon, 75001 Paris), contrôlée par M. Stéphane Romanyszyn.
[2] Société civile (sise 84 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt), contrôlée par M. Stéphane Romanyszyn.
[3] Société de droit belge (sise rue Félix Delhasse 1, 1060 Saint-Gilles, Belgique), contrôlée par M. Stéphane Romanyszyn.
[4] Anciennement dénommée ENTREPARTICULIERS.COM.
[5] Sur la base d'un capital composé de 6 348 181 actions représentant 8 087 543 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.